



## Non versement de ma retraite

Par **anne marie\_old**, le **01/12/2007** à **21:48**

je suis en attente de mes versements retraite depuis le 1er aout est ce normal d'avoir un délais aussi long et surtout aucun courrier des organismes auprès des quelles je suis reconnue comme retraité depuis cette date .

j'ai préparé ma retraite depuis le mois de mars et a ce jour je suis sans ressources avez vous connu cette situation et quels recours ai-je pour faire valoir mes droits .?

Par **ly31**, le **02/12/2007** à **07:17**

Bonjour,

Précisément quand avez vous eu vos 60 ans ?

Je vous conseille vivement de prendre contact avec le C.I.C.A.S., afin d'obtenir un rendez vous dans les meilleurs délais, (organisme généralement regroupé dans les centres de la CRAM) et il y en a dans chaque départements

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **anne marie\_old**, le **02/12/2007** à **11:21**

bonjours

Merci de m'avoir répondu, j'ai eu mes 60 ans le 30 juillet 2007 précisément .

Par **ly31**, le **02/12/2007** à **12:05**

Re Bonjour

Effectivement il y a un problème !

Avez obtenu en mars une estimation de votre retraite auprès de la CRAM et du CICAS ?

Il y a je pense quelque chose qui bloque et c'est à nous de superviser !

Si vous avez le moindre soucis n'hésitez pas à me recontacter

Je vous souhaite une bonne fin de journée

ly31

Par **anne marie\_old**, le **02/12/2007** à **12:11**

re bonjour ;

non je n'ai absolument rien reçu de mon estimation n'y aucun courrier

merci

Par **ly31**, le **02/12/2007** à **12:20**

Re Bonjour,

"JE NE PARLE QUE DE LA RETRAITE DU PRIVE"

Excusez moi, mais j'ai complètement oublié de vous demander si vous étiez dans le privé ou dans l'administration, personnellement je ne peux parler que du privé !

Il y a effectivement un problème !!!

Etes vous en possession de votre dernier relevé de carrière ?

Tout est à faire par nous même et c'est souvent la galère, car il y a le relevé de carrière de la CRAM (sécurité sociale) et celui du CICAS (retraite complémentaire) qui ne correspond pas forcément, c'est incroyable et inexplicable, mais c'est comme cela !

Il faut savoir qu'avant 1973 la retraite complémentaire n'était pas obligatoire, que le plafond de la CRAM est de 1.200€ et qu'en ce qui concerne la retraite complémentaire, il n'y a pas de

minimum, et pas de maximum

A vous lire

ly31

Par **anne marie\_old**, le **02/12/2007** à **13:09**

re bonjours

ALors j'ai été assistante marternelle à domicile et je n'ai que mon relevé de carrière de l'ARRCO .

merci

Par **ly31**, le **02/12/2007** à **14:13**

Re Bonjour,

L'ARRCO est le regroupement de certaines caisses de retraites complémentaires, il vous manque le relevé de carrière de la CRAM (sécurité sociale)

Rendez vous au plus vite dans un bureau de la CRAM et vous pourrez vous faire communiquer (en principe de suite) un relevé de carrière, n'oubliez pas de vous munir de certains documents et en autre de votre carte vitale

Je pense qu'il vous faudra refaire le point avec le CICAS, et leur demander ou en est l'évaluation de votre complémentaire !

Il faut les booster gentiments !

Je vous souhaite bon courage et revenez vers moi en cas de besoin

Courage vous allez y arriver

ly31